



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
15 mars 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**

Soixante-treizième réunion directive  
Genève, 13-15 février 2023

**Rapport du Conseil du commerce et du développement  
sur sa soixante-treizième réunion directive**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 13 au 15 février 2023

**Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies**



## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement .....	3
A. <i>Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle</i> .....	3
B. Autres décisions du Conseil.....	4
II. Résumé du Président .....	4
A. Séance plénière d'ouverture.....	4
B. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation .....	5
C. <i>Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle</i> .....	7
D. Séance plénière de clôture .....	10
III. Questions de procédure et questions connexes.....	11
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	11
B. Questions relatives aux organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement .....	11
C. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Conseil du commerce et du développement .....	14
D. Questions diverses .....	14
E. Adoption du rapport.....	14
Annexes	
I. Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique .....	15
II. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Conseil du commerce et du développement.....	16
III. Participation .....	18

## Introduction

La soixante-treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 13 au 15 février 2023. Au cours de la réunion, le Conseil a tenu cinq séances plénières (en ligne et en présentiel).

À la séance plénière d'ouverture, une minute de silence a été observée en hommage aux dizaines de milliers de personnes touchées par le tremblement de terre qui avait frappé la Türkiye et la République arabe syrienne le 6 février 2023.

## I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

### A. *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle*

#### Conclusions concertées 576 (EX-LXXIII)

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Prend note* du *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés*, intitulé « La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle », et se félicite du choix du thème, qui est d'actualité ;

2. *Constate avec préoccupation* que les pays les moins avancés subissent les effets néfastes des changements climatiques dans une mesure disproportionnée compte tenu de leur contribution très marginale à ces changements et aux émissions mondiales de gaz à effet de serre ;

3. *Se félicite* des engagements pris au titre de l'Accord de Paris et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et considère que les pays les moins avancés ont besoin de l'assistance de leurs partenaires de développement et de la communauté internationale pour pouvoir poursuivre leurs objectifs de développement et honorer leurs engagements climatiques ;

4. *Relève* que les instruments de politique commerciale utilisés à des fins environnementales peuvent avoir des répercussions sur le commerce international et, par ricochet, des effets pervers dans les pays partenaires, en particulier dans les pays les moins avancés, effets qu'il faut neutraliser pour soutenir ces pays dans leur transformation structurelle et dans la diversification de leur économie ;

5. *Souscrit* à la conclusion, formulée dans le rapport, selon laquelle, pour que les pays les moins avancés puissent opérer une transformation structurelle verte, il faut trouver un juste équilibre entre l'adoption de politiques efficaces au niveau national et l'apport d'un appui résolu de la communauté internationale, en particulier dans les domaines du financement, des technologies et du renforcement des capacités ;

6. *Décide* d'étudier plus avant les recommandations formulées dans le rapport en faveur d'une transformation structurelle verte, qui permettrait de concilier les objectifs environnementaux avec les efforts que déploient depuis longtemps les pays les moins avancés pour progresser vers des secteurs et des activités à plus forte productivité et à plus forte valeur ajoutée, et sortir ainsi du piège de la dépendance à l'égard des produits de base ;

7. *Demande* à la CNUCED de contribuer activement à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 (Programme d'action de Doha), en particulier dans le cadre de ses travaux relatifs à la vulnérabilité et à l'accroissement de la résilience, aux stratégies de transition sans heurt vers un reclassement dynamique, aux capacités productives, à la transformation structurelle verte, à l'analyse des investissements, à la concertation sur les politiques, à la formation, à l'intégration régionale et au renforcement des capacités, entre autres domaines de compétence de l'organisation ;

8. *Encourage* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire à reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés.

*Séance plénière de clôture  
Le 15 février 2023*

## **B. Autres décisions du Conseil**

### ***Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle***

1. À sa 5<sup>e</sup> séance plénière (séance plénière de clôture), le 15 février 2023, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les conclusions concertées sur ce point de son ordre du jour, qui avaient été distribuées le jour même sous la forme d'un document officiel (voir chap. I, sect. A).

### **Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international**

2. À sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 14 février 2023, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international sur sa cinquante-sixième session.

## **II. Résumé du Président**

### **A. Séance plénière d'ouverture**

3. À la séance plénière d'ouverture, la Secrétaire générale de la CNUCED a exprimé sa tristesse face aux pertes de vies humaines et aux dégâts matériels causés par le tremblement de terre qui avait frappé la Türkiye et la République arabe syrienne. La CNUCED était solidaire des habitants de ces deux pays.

4. La Secrétaire générale a fait savoir que sa déclaration serait brève, de sorte que suffisamment de temps puisse être consacré aux discussions sur les publications phares. Elle a souligné que le monde était toujours en crise. Beaucoup avaient pensé, à la suite de la réunion annuelle du Forum économique mondial, qui s'était tenue à Davos, et de la réouverture économique de la Chine, que l'économie mondiale connaîtrait un atterrissage en douceur en 2023. Ce scénario semblait peu probable. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire était trois fois plus élevé que trois ans auparavant, les taux de pauvreté continuaient d'augmenter et des pays risquaient de plus en plus dangereusement de se retrouver en défaut de paiement sur leur dette souveraine. Une seule catastrophe climatique, perturbation imprévue des échanges commerciaux, mauvaise récolte ou hausse supplémentaire des taux d'intérêt pouvait suffire à faire basculer certains pays dans une crise de la dette. La CNUCED était donc toujours en mode « gestion de crise ».

5. En 2023, la CNUCED redoublerait d'efforts pour faire valoir le point de vue des pays en développement dans les débats mondiaux et s'efforceraient, dans le cadre des trois piliers de son action, de contribuer à l'amélioration de l'architecture financière internationale, de rétablir les flux commerciaux et les flux d'investissement, de faire émerger de nouvelles idées dans les négociations sur le financement et les changements climatiques, de tirer parti de l'économie numérique pour promouvoir le développement durable et l'inclusion, de renforcer la prise en compte des questions de genre dans ses travaux et de donner suite au Pacte de Bridgetown.

6. Plus important encore, la CNUCED continuerait de développer le dialogue intergouvernemental de plus en plus soutenu qu'elle entretenait avec les États membres, qui constituaient la force de l'institution et étaient au cœur de tous ses travaux.

## B. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

7. En ouverture des débats, la Secrétaire générale de la CNUCED a déclaré qu'il était trop tôt pour dire que l'économie mondiale se remettrait sans heurt de la période de hausse de l'inflation : les effets que les mesures de durcissement de la politique monétaire et de rééquilibrage budgétaire auraient sur les marchés du travail, du logement et des capitaux étaient encore incertains. Elle a préconisé l'adoption d'une politique économique plus équilibrée face à l'inflation, qui soit centrée sur les facteurs liés à l'offre. Dans ce contexte, elle a salué la décision de la Banque du Canada d'interrompre les hausses des taux d'intérêt. Elle a mis en évidence certaines des principales recommandations formulées dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2022*, intitulé « Perspectives de développement dans un monde fracturé : Problèmes mondiaux et réponses régionales », notamment l'idée d'une réforme du cadre international régissant le règlement de la dette et l'accès aux liquidités. L'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt semblait très insuffisante, en particulier pour des pays à revenu intermédiaire tels que le Ghana.

8. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a rappelé que plusieurs tendances de fond interdépendantes fragilisaient l'économie mondiale et empêchaient le progrès vers un développement durable : la répartition inégale des revenus et des richesses, la désindustrialisation, la déréglementation financière et la spéculation sur les marchés des produits de base.

9. La Cheffe du Service des politiques macroéconomiques et des politiques de développement a fait observer que le secteur privé avait une part de responsabilité dans le rétrécissement de la marge d'action des nations et que le pouvoir des grandes sociétés demeurerait une problématique centrale dont il fallait débattre au niveau mondial.

10. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Canada (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Fédération de Russie (au nom de l'Union économique eurasiatique) ; Thaïlande (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Maldives (au nom des petits États insulaires en développement) ; Zimbabwe ; Pakistan ; Honduras ; Fidji ; Chine ; État de Palestine ; France ; Pérou ; Argentine ; Jamaïque ; Bélarus ; Indonésie ; République islamique d'Iran ; Trinité-et-Tobago ; République bolivarienne du Venezuela ; Inde ; Égypte ; République de Moldova ; Colombie.

11. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations se sont félicités du caractère opportun du *Rapport sur le commerce et le développement 2022*, ainsi que des renseignements factuels et des travaux de recherche sur lesquels cette publication était fondée, soulignant l'importance des conclusions et des recommandations formulées, surtout au sujet de la redistribution des droits de tirage spéciaux, du renforcement de l'aide publique au développement et du financement du développement, de la réforme du cadre régissant le règlement de la dette et de la nécessité d'enrayer la hausse des prix alimentaires. Ils ont maintenu que les mécanismes mis en place pour répondre aux besoins financiers des pays en développement, en particulier l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt, étaient en décalage avec la réalité, notamment avec celle des pays à revenu intermédiaire. Le représentant d'un groupe régional a affirmé qu'il existait de plus en plus de filets de sécurité financière au niveau mondial.

12. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont salué le programme d'action climatique présenté dans le rapport et la recommandation en faveur d'une coordination mondiale à l'appui de la transition verte du monde du Sud. Ils se sont réjouis que le rapport souligne l'importance de l'intégration du commerce et de la coordination régionale entre pays en développement, ainsi que les effets néfastes que les législations commerciales de certains pays avaient sur le commerce et le développement en raison des objectifs environnementaux dont ces législations étaient assorties. Ils ont ajouté qu'il fallait permettre aux pays en développement de se faire mieux entendre au sein des institutions du commerce international, et que toute négociation devait se dérouler dans le

cadre de forums internationaux inclusifs, tels que l'ONU. Ils ont mis l'accent sur les négociations relatives aux flux de données et aux pratiques anticoncurrentielles dans l'économie numérique. Ils ont affirmé que la CNUCED était une instance propice à la définition d'objectifs commerciaux positifs. Le représentant d'une délégation a rappelé que l'Organisation mondiale du commerce n'était pas une instance inclusive et qu'il ne fallait pas oublier les répercussions néfastes et persistantes de l'occupation actuelle et passée de territoires.

13. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont demandé que la CNUCED mène davantage de travaux de recherche sur l'investissement étranger direct, l'expansion du commerce régional et le pouvoir des grandes sociétés, et le représentant d'une délégation a suggéré que l'institution organise plus de réunions d'information consacrées à ces questions.

14. Les représentants d'un groupe régional et de plusieurs délégations se sont dits préoccupés par l'absence de progrès dans la lutte contre les changements climatiques, en particulier dans les petits pays, et ont exprimé leur soutien à la CNUCED dans la poursuite de l'application du Pacte de Bridgetown.

15. Le représentant d'une autre délégation a rappelé qu'il importait de relancer le débat sur les accords fiscaux internationaux.

16. Les représentants de certaines délégations ont recommandé à la CNUCED de consacrer plus de travaux aux effets qu'avaient les sanctions, en particulier sur les prix alimentaires. Le représentant d'une autre délégation a déclaré que sa délégation ferait prochainement circuler deux documents sur l'énergie et la sécurité alimentaire.

17. La représentante d'une autre délégation a réaffirmé le soutien de son pays aux objectifs poursuivis par la CNUCED dans le domaine du financement du développement et a rappelé qu'une conférence internationale sur les accords financiers internationaux aurait lieu prochainement à Paris.

18. Le représentant d'un groupe régional s'est félicité de l'attention prêté, dans le rapport, aux multiples dimensions de la crise que traversait l'économie mondiale, insistant sur l'importance que revêtait la mise en œuvre effective du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt. Il a souligné que les impôts domestiques et l'intégration régionale étaient le meilleur moyen de promouvoir le développement, et que l'aide publique au développement devait servir à mobiliser des fonds supplémentaires en faveur du développement durable. Il a mentionné l'importance de la transformation verte.

19. Les représentants de certains groupes régionaux ont déploré un manque général de ciblage et de cohérence dans le rapport, une utilisation sélective de certaines données, en particulier sur la dette, le recours trop fréquent à d'autres publications de la CNUCED comme sources, et une simplification excessive.

20. Le représentant d'un groupe régional a affirmé qu'il y avait dans certains passages du rapport des citations erronées concernant son groupe régional et a déclaré avec préoccupation avoir l'impression que les auteurs du rapport encourageaient les négociations commerciales informelles, qui allaient pourtant à l'encontre du système établi dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, système fondé sur l'application de règles. De l'avis du groupe régional, le rapport postulait à tort l'existence d'un clivage entre le Nord et le Sud. La représentante d'un autre groupe régional a demandé avec insistance que le rapport reflète tous les points de vue sur les questions abordées. En particulier, elle déplorait que les auteurs aient défendu une opinion minoritaire quant à la déclaration conjointe de l'Organisation mondiale du commerce sur le commerce électronique. Elle a contesté l'affirmation selon laquelle le durcissement de la politique monétaire n'était pas une mesure utile de lutte contre l'inflation. Elle a estimé que l'équipe chargée de l'élaboration du rapport devait se coordonner avec les autres divisions de la CNUCED pour développer une vision plus cohérente et commune, qui soit centrée sur le commerce plutôt que sur la finance.

21. Le représentant d'une délégation a déploré le manque d'informations, dans le rapport, sur l'économie nationale de son pays et sur les difficultés créées par la guerre en Ukraine, qui devrait être plus explicitement décrite comme une guerre d'agression.

22. En réponse aux déclarations des représentants de délégations, le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement a fait savoir que la Division prévoyait de faire circuler des observations écrites. Il a déclaré que la mobilisation des ressources intérieures était une question d'investissement, et notamment d'investissement public, avant d'être une question de fiscalité. Il était bien dit dans le rapport que le durcissement de la politique monétaire pouvait être une mesure efficace de lutte contre l'inflation, mais il était avancé que cette approche avait un coût disproportionné pour l'économie réelle, surtout dans les cas où l'inflation était essentiellement due à des facteurs liés à l'offre. Quant à la nécessité d'exposer tous les points de vue sur chaque question abordée, le Directeur a rappelé que la CNUCED avait sa propre vision du développement, qu'elle mettait en avant et enrichissait depuis près de soixante ans. *Le Rapport sur le commerce et le développement* reflétait cette vision. Il a fait observer qu'aucune autre institution publiant un rapport phare n'était tenue de représenter tous les points de vue existants.

23. La Cheffe du Service des politiques macroéconomiques et des politiques de développement a contesté l'idée selon laquelle les questions commerciales devaient être traitées de manière étroite, indépendamment des questions de financement et de développement. Il s'agissait de questions de plus en plus complexes et interdépendantes, qui ne pouvaient être abordées que dans le cadre général de l'économie politique. Cette étroitesse d'esprit était justement la cause de l'aveuglement de nombreux économistes face aux vulnérabilités du monde.

**C. *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle***

(Point 3 de l'ordre du jour)

24. En ouverture des débats sur le *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés*, intitulé « La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle », la Secrétaire générale de la CNUCED a délivré trois messages clefs. Premièrement, les pays les moins avancés devaient opérer d'urgence une transformation structurelle verte, qui permettrait de réduire la pauvreté et d'accroître leur résilience face aux risques climatiques. Deuxièmement, c'était à l'aune des pays les moins avancés que l'histoire jugerait l'efficacité avec laquelle le principe des responsabilités communes mais différenciées avait été appliqué dans la lutte contre les changements climatiques. Troisièmement, les politiques et règlements en lien avec l'action climatique devaient prendre explicitement en compte les effets de cette action sur les pays les moins avancés pour éviter toute conséquence inattendue.

25. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a présenté les points saillants du *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés*. Il a souligné avec force à quel point il était urgent de soutenir les pays les moins avancés, où les changements climatiques et les catastrophes climatiques causaient de lourdes pertes de vies humaines, de moyens de subsistance et de ressources (terres, infrastructures critiques, etc.). De surcroît, leurs vulnérabilités structurelles, la faiblesse de leurs capacités productives et, pour beaucoup, leur dépendance persistante à l'égard des produits de base, avaient des répercussions sur leur transition vers une économie à faible intensité de carbone et leur transformation structurelle. Le Directeur a aussi déclaré avec insistance que, lorsqu'elles n'étaient pas coordonnées, les politiques fondées sur des mesures de politique commerciale pouvaient avoir des conséquences involontaires, notamment dans les pays les moins avancés.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Malawi (au nom des pays les moins avancés) ; République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Canada (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Pays-Bas (Royaume des) ; Yémen ; Gambie ; Portugal ; Kenya ; Zambie ; Costa Rica ; Bangladesh ; Cambodge ; Angola ; Népal ; Slovaquie ; Chine ; Allemagne ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; France ; Fédération de Russie ; Finlande ; Maroc ; Égypte ; Tchad ; Nigéria ;

Sénégal ; Maurice ; République islamique d’Iran ; Colombie ; Türkiye. Un représentant de l’Organisation de la coopération islamique a fait une déclaration.

27. Le représentant d’un groupe régional s’est félicité des travaux d’analyse présentés dans le rapport, ainsi que des conclusions formulées, et a rappelé les principales difficultés auxquelles se heurtaient les pays les moins avancés. Il a demandé avec insistance que les partenaires de développement adaptent leurs mesures aux besoins de ces pays pour leur donner les moyens de renforcer leurs capacités productives et institutionnelles, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Les pays les moins avancés seraient ainsi mieux à même de s’adapter à l’évolution du commerce international. Ces pays demandaient que le soutien à la CNUCED soit renforcé afin que l’organisation puisse continuer d’analyser les conséquences que des mesures de politique commerciale motivées par des considérations environnementales, comme celles que prévoyaient leurs partenaires commerciaux, pouvaient avoir sur leur économie et leurs perspectives de développement durable.

28. Le représentant d’un autre groupe régional a rappelé à quel point les pays les moins avancés étaient vulnérables dans un contexte de crises multiples. Ces pays devaient concilier leurs impératifs de développement avec les objectifs climatiques et environnementaux. L’idée, présentée dans le rapport, d’opérer une transformation structurelle durable et de mettre en place des politiques de développement dans les pays les moins avancés, avec le soutien de leurs partenaires de développement, était particulièrement appréciée. Le représentant a dit espérer que, à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendrait en mars 2023, les engagements pris par la communauté internationale seraient honorés.

29. La représentante d’un autre groupe régional s’est félicitée des travaux d’analyse exposés dans le rapport, ainsi que des conclusions formulées. Elle a déclaré que les travaux de modélisation présentés étaient fondés sur le mécanisme d’ajustement carbone aux frontières, mais allaient au-delà d’une simple description des caractéristiques du mécanisme et offraient davantage de détails sur la nature de celui-ci. Elle a ajouté que le programme commun Union européenne-CNUCED pour l’Angola était un bon exemple d’initiative d’investissement en faveur d’une transformation économique verte et de partenariat soutenu avec un pays parmi les moins avancés.

30. Les représentants de plusieurs délégations se sont félicités de l’analyse équilibrée et des propositions que présentait le rapport, ainsi que de l’accent mis sur la nécessité de soutenir les pays les moins avancés dans les domaines du financement et des technologies. Ils ont reconnu que l’acheminement de céréales par la mer Noire était nécessaire pour garantir la sécurité alimentaire des pays les moins avancés, qu’il importait d’allouer des fonds à la lutte contre les changements climatiques et qu’il fallait promouvoir d’autres initiatives de soutien aux pays les moins avancés. Le représentant d’une autre délégation a prôné une agriculture résiliente et un traitement spécial des pays les moins avancés dans le contexte de l’assistance technique et financière. Les représentants de plusieurs délégations ont demandé que les dispositions de l’Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques soient appliquées et que la CNUCED soutienne les pays les moins avancés conformément aux mandats que lui avaient confiés les États membres dans le Pacte de Bridgetown. Ils ont évoqué les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, qui étaient menées dans le cadre de l’Organisation mondiale du commerce et coordonnées par le Canada et le Costa Rica, et portaient sur le rôle que pouvait jouer le commerce face aux enjeux environnementaux.

31. Les représentants de plusieurs autres délégations ont souligné l’importance du respect par les partenaires de développement du principe de réciprocité à l’égard des pays les moins avancés, donnant pour exemples les travaux menés en Asie en vue de l’élaboration d’un pacte vert sur la neutralité carbone et les efforts faits par l’Angola pour développer la production d’énergie hydroélectrique et photovoltaïque. Le représentant d’une délégation a demandé à la CNUCED de conduire des travaux de recherche plus approfondis sur l’incidence que les politiques de lutte contre les changements climatiques avaient dans les pays les moins avancés, notamment au niveau des entreprises.



32. Les représentants de plusieurs délégations ont partagé les enseignements tirés de l'assistance technique et financière que leurs pays respectifs avaient apportée aux pays les moins avancés, en particulier aux fins de l'autonomisation des femmes et dans le cadre de la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le représentant d'une délégation a demandé que les règles d'origine préférentielles soient revues pour permettre aux pays les moins avancés d'accroître leurs exportations. Il a prié instamment la communauté internationale de soutenir l'Union africaine, de contribuer au développement du commerce vert dans les pays les moins avancés et d'aider ces pays à s'adapter aux mécanismes de taxe carbone aux frontières, insistant en outre sur l'importance du renforcement de la coopération Sud-Sud.

33. Accueillant avec satisfaction le rapport, les représentants de plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées, de promouvoir la transition vers une économie verte en atteignant l'objectif, convenu au niveau mondial, d'une mobilisation de 100 milliards de dollars par an en faveur des pays les moins avancés, de prêter assistance à ces pays, tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral, pour les aider à investir massivement dans les énergies renouvelables, et d'encourager l'échange de données d'expérience dans le domaine de la dette pour faire profiter ces pays des enseignements tirés du passé.

34. Le représentant d'une autre délégation s'est félicité de la pertinence du rapport, a rappelé les principales difficultés que rencontraient les pays les moins avancés et a sollicité quelques éclaircissements, notamment sur les moyens de donner suite aux recommandations du rapport. Il a demandé comment les banques publiques et les banques de développement pouvaient apporter un appui concret aux pays les moins avancés, comment les règles relatives aux émissions de carbone pouvaient être appliquées, et comment les pays pouvaient sortir du piège de la dépendance à l'égard des produits de base. Il a aussi demandé comment la communauté internationale pouvait aider les pays les moins avancés à opérer une transition écologique.

35. Soulignant la qualité du rapport, les représentants de plusieurs délégations ont relevé la modicité des ressources mises à disposition des pays les moins avancés, l'importance de l'élaboration de profils de vulnérabilité des pays les moins avancés, comme suite à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, et les grandes difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement face aux changements climatiques. Ils se sont également demandé comment la transition écologique pouvait être financée.

36. Les représentants de certaines délégations et le représentant d'une organisation intergouvernementale se sont félicités du choix du thème du rapport, ainsi que des travaux d'analyse présentés, et ont évoqué la question de l'accès des pays les moins avancés à des mécanismes de compensation de dettes. Ils ont salué les diverses initiatives de soutien aux pays les moins avancés. Le représentant d'une organisation intergouvernementale a insisté sur le soutien que la Banque islamique de développement apportait aux pays les moins avancés.

37. Le représentant d'une délégation a rappelé que les multiples crises traversées avaient freiné la réalisation des ambitieux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a déclaré que la guerre civile qui sévissait dans son pays était lourde de conséquences, entraînant notamment la destruction des infrastructures et des structures économiques, et a évoqué le soutien d'un pays aux milices qui menaient cette guerre. Le représentant d'une autre délégation a répondu que les allégations étaient sans fondement.

38. Le représentant d'un groupe régional a déclaré avec préoccupation que son groupe n'avait pas pu s'exprimer lorsque les représentants d'autres groupes régionaux avaient eu la parole et a demandé que l'ordre de la prise de parole, tel que défini dans le Règlement intérieur, soit respecté à l'avenir.

39. Remerciant les délégations et se félicitant de leur soutien, notamment de celui des partenaires de développement, le Directeur a redit que le secrétariat était disposé à poursuivre la discussion sur les questions techniques soulevées. Il a confirmé que l'auteur principal du rapport prendrait en considération les préoccupations exprimées par le représentant d'une délégation et y prêterait une plus grande attention dans le cadre de l'élaboration de l'édition suivante.

40. Le Président du Conseil a remercié les délégations de leur participation et a décrit les enseignements que son pays avait tirés des efforts faits pour accroître le financement de l'économie verte. Il a félicité la CNUCED de la parution du rapport et a rappelé que la CNUCED était une institution chargée de promouvoir le dialogue, de mener des travaux d'analyse et d'apporter une assistance technique aux pays les moins avancés. Il a fait observer que tous les représentants des pays les moins avancés et des partenaires de développement avaient participé et avaient demandé instamment que les recommandations formulées dans le *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés* soient appliquées.

#### D. Séance plénière de clôture

41. Dans ses observations finales, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait le point sur les résultats positifs de la réunion. Le *Rapport sur le commerce et le développement 2022* et le *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés* avaient fait l'objet de débats de fond et de nombreuses interventions de haut niveau, qui reflétaient la volonté et le souhait des États membres de revitaliser le mécanisme intergouvernemental. En outre, les conclusions concertées et les recommandations issues des rapports des organes subsidiaires avaient été adoptées, les thèmes des réunions d'experts avaient été approuvés et l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Conseil avait été approuvé lui aussi.

42. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a déclaré que tout était mis en œuvre pour que la session annuelle du Conseil, qui aurait lieu en juin 2023, porte autant que possible sur des questions de fond. Une nouvelle fois, l'un des points de l'ordre du jour aurait directement trait au commerce. La Secrétaire générale de la CNUCED et le secrétariat veilleraient à ce que l'examen de ce point et du point relatif au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies soit plus constructif et efficace, compte tenu en particulier des multiples crises en cours. Quant au débat de haut niveau de la session, la CNUCED présenterait un thème ambitieux, qui serait opportun et pertinent dans le contexte mondial. En conclusion, le Secrétaire général adjoint a déclaré que les riches débats de la réunion permettraient de faire avancer les préparatifs du sixième anniversaire de la CNUCED et de la seizième session de la Conférence, qui aurait lieu en 2025.

43. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que son groupe avait apprécié d'entendre le Secrétaire général adjoint prendre acte de ses observations. Il espérait qu'en soulignant des points positifs et en mettant le doigt sur certaines difficultés, son groupe avait contribué utilement à l'amélioration du fonctionnement de la CNUCED et du multilatéralisme de manière générale.

44. Le représentant d'un autre groupe régional a déclaré que les discussions relatives au *Rapport sur le commerce et le développement 2022* et au *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés* avaient été constructives et que les questions abordées étaient importantes pour les pays les moins avancés. Le *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés* arrivait à point nommé et renfermait des recommandations positives. Le représentant a également souligné que les débats constructifs des États membres avaient permis à la réunion de déboucher sur des résultats positifs. Quant au thème et aux questions d'orientation de la session suivante du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, son groupe approuvait le délai d'une semaine fixé par le Président du Conseil afin de laisser au secrétariat suffisamment de temps pour établir une étude solide.

45. Le représentant d'un autre groupe régional a déclaré que son groupe comptait bien soutenir les travaux de la CNUCED et espérait que les trois piliers de son action (recherche, assistance technique et consensus intergouvernemental) seraient renforcés. Il a remercié le Président du Conseil d'avoir su rapprocher les points de vue divergents des différents groupes régionaux pour parvenir à un consensus. Il a salué les interventions constructives des autres groupes régionaux.

46. La représentante d'un autre groupe régional encore s'est félicitée des travaux de la CNUCED, notamment de la parution du *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés*, ainsi que des résultats positifs de la réunion à cet égard. Son groupe continuerait de participer de manière constructive aux débats en vue d'atteindre des objectifs de développement réalistes et bénéfiques à tous.

47. Le représentant d'une délégation a déclaré que les pays les moins avancés étaient au premier rang des priorités de son pays, qui était disposé à travailler avec la communauté internationale pour accélérer leur développement vert, sain et durable.

48. Le représentant d'une autre délégation a rappelé la demande faite plus tôt au secrétariat de la CNUCED d'établir un rapport sur les implications financières, commerciales et technologiques que les sanctions pouvaient avoir sur un pays. Il a prié le secrétariat d'étudier la possibilité d'élaborer un tel rapport et d'en communiquer les conclusions aux pays.

### III. Questions de procédure et questions connexes

#### A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

49. À sa séance plénière d'ouverture, le 13 février 2023, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième réunion directive tel que reproduit dans le document TD/B/EX(73)/1, mais l'a modifié pour y ajouter un point subsidiaire, intitulé « Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement ». L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle.*
4. Questions relatives aux organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement :
  - a) Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme ;
  - b) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa treizième session ;
  - c) Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa treizième session ;
  - d) Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique ;
  - e) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
6. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Conseil du commerce et du développement.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

#### B. Questions relatives aux organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement

(Point 4 de l'ordre du jour)

##### Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

50. À sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 14 février 2023, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-cinquième session (TD/B/WP/321) et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

51. Le représentant d'un groupe régional s'est réjoui à la perspective d'ouvrir des concertations plus approfondies sur certains des axes de travail annoncés et présentés. Il a redit qu'il y avait eu une nette amélioration dans les préparatifs et le déroulement de la session par rapport aux années précédentes, et a déclaré souhaiter que cette tendance positive se poursuive.

### **Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement**

52. À sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 14 février 2023, le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa treizième session (TD/B/C.II/49) et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

53. Le représentant d'une délégation a déclaré que la Présidente de la Commission ne pouvait pas être présente à cette réunion du Conseil. Il a affirmé que la Présidente avait constaté l'importance des travaux que la CNUCED consacrait à des questions telles que la perte de confiance des investisseurs internationaux, les marchés boursiers, les investisseurs institutionnels, les fonds de placement, les organismes de promotion de l'investissement et la création de zones économiques spéciales dans le but de mobiliser des investissements durables dans les pays en développement. La Commission se concentrait aussi sur la dépendance technologique de la plupart des pays en développement et sur la nécessité d'adapter les technologies mises au point ailleurs dans le monde aux besoins de ces pays dans la perspective d'un développement inclusif et durable. En outre, le représentant a évoqué les travaux de la CNUCED sur le commerce électronique, la participation des femmes au commerce électronique et le Système douanier automatisé.

54. Le représentant d'une autre délégation a souligné l'étroite coopération de son pays avec la CNUCED, surtout durant la période au cours de laquelle son pays avait présidé le Groupe de travail du Groupe des Vingt sur le commerce, l'investissement et l'industrie. Il a insisté en particulier sur le paragraphe 37 de la Déclaration de Bali, dans lequel il était question d'accroître la création de valeur en développant des secteurs situés plus en aval et en resserrant la collaboration entre les investisseurs étrangers et les petites et moyennes entreprises. La coopération entre son pays et la CNUCED avait abouti à l'élaboration du Compendium de Bali, qui visait à promouvoir les investissements en faveur du développement durable. Le représentant était d'avis qu'il était possible pour la CNUCED d'améliorer la coopération sur ces questions avec certains pays animés du même esprit. Il se réjouissait à la perspective d'une collaboration étroite avec la CNUCED dans le cadre de la présidence par son pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en 2023.

55. Le représentant d'un groupe régional a estimé que la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement s'était écartée de ses objectifs initiaux tels que définis dans l'Accord d'Accra, adopté à la quinzième session de la Conférence, en particulier de l'objectif consistant à adopter des conclusions concertées à la fois brèves et ciblées pour orienter les travaux menés par la CNUCED dans le cadre des trois piliers de son action. Il a rappelé que les États membres avaient pris conjointement l'engagement de revitaliser le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et a déclaré que son groupe régional demeurerait disposé à contribuer à la réalisation de cet objectif selon une démarche collaborative, constructive et résolue.

### **Rapport de la Commission du commerce et du développement**

56. À sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 14 février 2023, le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa treizième session (TD/B/C.I/55).

57. Le représentant d'un groupe régional a estimé que la Commission du commerce et du développement s'était écartée de ses objectifs initiaux tels que définis dans l'Accord d'Accra, adopté à la quinzième session de la Conférence, en particulier de l'objectif consistant à adopter des conclusions concertées à la fois brèves et ciblées pour orienter les travaux menés par la CNUCED dans le cadre des trois piliers de son action. Il a rappelé que les États membres avaient pris conjointement l'engagement de revitaliser le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et a déclaré que son groupe régional demeurerait disposé à contribuer à la réalisation de cet objectif selon une démarche collaborative, constructive et résolue.

### **Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique**

58. À sa séance plénière de clôture, le 15 février 2023, le Conseil a approuvé, au titre de ce point de l'ordre du jour, les thèmes des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique, tels que reproduits dans un document officiel distribué le jour même (voir l'annexe I).

### **Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement**

59. À sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 14 février 2023, le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa sixième session (TD/B/EFD/6/3) et approuvé les recommandations concertées qui y figuraient.

60. Le représentant d'un groupe régional a rappelé les indicateurs expressément définis dans la version actualisée du mandat du Groupe intergouvernemental d'experts, indicateurs à l'aune desquels le Conseil devait évaluer les résultats du Groupe intergouvernemental d'experts. En ce qui concernait l'indicateur relatif à la mesure dans laquelle les États membres de la CNUCED avaient été à l'initiative de la sélection des thèmes et des questions d'orientation, des progrès restaient à faire. Les États membres avaient certes approuvé le thème et les questions d'orientation, mais certaines libertés avaient été prises dans la note de synthèse, dans l'organisation et l'orientation des réunions-débats, ainsi que dans le premier avant-projet de potentielles recommandations concertées. Finalement, un consensus avait pu être trouvé, même si les négociations avaient été difficiles. Le représentant a estimé qu'il était préférable que les participants se concentrent sur les questions d'orientation convenues et s'efforcent d'apporter une contribution pragmatique aux objectifs de financement du développement. Les enseignements tirés de la session devaient éclairer les débats sur le choix du thème et des questions d'orientation de la session suivante. S'agissant de la diversité des intervenants, le représentant avait constaté des progrès. Toutefois, certains intervenants avaient selon lui défendu des vues qui ne contribuaient pas utilement aux processus multilatéraux. Quant à la participation active des experts des États membres, le représentant avait également observé une amélioration. La participation des représentants en poste à Genève était clairement en hausse, même si la participation des experts en poste dans les capitales demeurait faible. Le représentant était d'avis que la contribution du Groupe intergouvernemental d'experts aux objectifs de financement du développement de manière générale était quelque peu entravée par la promotion de discours politiques familiers au plus haut niveau. Par conséquent, en ce qui concernait la valeur ajoutée de la session dans son ensemble, il a reconnu que des questions intéressantes avaient été soulevées, mais estimait que davantage aurait pu être accompli si les participants s'étaient concentrés sur les questions d'orientation, n'avaient pas mis l'accent sur des discours politiques familiers et n'avaient pas tenté d'aborder l'ensemble des questions liées au financement du développement dans le texte négocié. En conclusion, il a réaffirmé la détermination de son groupe régional à contribuer au débat sur le financement du développement et à continuer de participer de façon constructive aux travaux du Groupe intergouvernemental d'experts jusqu'au processus d'examen qui aurait lieu à la seizième session de la Conférence.

61. Le représentant d'un autre groupe régional a fait observer que l'intérêt porté aux travaux du Groupe intergouvernemental d'experts allait croissant et que les États membres avaient activement participé à sa session. Ce constat témoignait de l'importance des questions traitées, surtout aux yeux des pays en développement, qui, en cette période critique, étaient en proie à des crises multidimensionnelles. Le représentant avait apprécié la contribution des coordonnateurs régionaux aux recommandations concertées, qui étaient particulièrement importantes pour aider les pays en développement à fixer les grandes lignes de leurs politiques, en particulier sur les questions relatives au financement, mais pas seulement. Il avait conscience qu'il importait de poursuivre le débat et attendait avec intérêt la suite des discussions sur le choix du thème et des questions d'orientation de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts. Ces discussions n'avaient pas pu être achevées en raison de l'importance de la question, du grand intérêt que lui accordaient les pays en développement et de la nécessité de continuer de créer un climat propice à la recherche de solutions aux difficultés que rencontraient les pays en développement, en particulier dans le domaine du financement. Le représentant a déclaré se réjouir à la perspective de collaborer

avec les membres, en particulier avec les coordonnateurs régionaux, espérant que ceux-ci feraient preuve de souplesse et seraient attentifs aux besoins des pays en développement.

### **C. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Conseil du commerce et du développement**

(Point 6 de l'ordre du jour)

62. À sa séance plénière de clôture, le 15 février 2023, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session et demandé que le Bureau élargi poursuive ses consultations en vue de parvenir à un accord sur le thème du débat de haut niveau, qu'il devrait ensuite approuver (voir l'annexe II).

### **D. Questions diverses**

(Point 7 de l'ordre du jour)

*Thème et questions d'orientation de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement*

63. À sa séance plénière de clôture également, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux poursuivraient les consultations en s'efforçant de faire en sorte qu'un accord soit trouvé au début de la semaine du 20 février 2023. Une fois qu'un accord informel aurait été conclu, le thème proposé, les questions d'orientation et le projet d'ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement seraient diffusés et soumis à une procédure d'approbation tacite, à l'issue de laquelle ils seraient officiellement approuvés.

*Calendrier des réunions*

64. À sa séance plénière de clôture, le 15 février 2023, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2023, qui figurait dans un document officiel daté du 31 janvier 2023<sup>1</sup>.

### **E. Adoption du rapport**

(Point 8 de l'ordre du jour)

65. À sa séance plénière de clôture, le 15 février 2023, le Conseil a adopté le rapport sur sa soixante-treizième réunion directive, qui contiendrait les conclusions concertées qu'il avait adoptées, les thèmes des réunions d'experts, les décisions qu'il avait prises, les conclusions des débats tenus au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », ainsi qu'une section consacrée aux questions de procédure et aux questions connexes. Il a autorisé le Président à établir la version finale du rapport à l'Assemblée générale en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture.

---

<sup>1</sup> Le calendrier des réunions a été publié sous la cote TD/B/INF.256.

## Annexe I

### **Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique**

**Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques**

*Thème*

La transition vers un modèle de croissance fondé sur des énergies propres : difficultés, perspectives et solutions

**Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement**

*Thème*

Faire progresser la science, la technologie et l'innovation pour promouvoir une transition juste vers une énergie durable : le rôle du commerce et des services

**Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement**

*Thème*

Faire face à la volatilité des cours des produits de base dans les pays en développement tributaires de ces produits

*Thème récurrent*

Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base

**Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable**

*Thème*

Faits nouveaux, difficultés et perspectives dans le domaine de la diversification économique durable

**Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce**

*Thème*

Promouvoir la coordination et la transition numérique pour accélérer l'application de mesures de facilitation du commerce intelligentes face au climat

**Réunion d'experts sur les moyens de renforcer les capacités productives des pays les moins avancés pour accroître l'utilisation des préférences commerciales dans la perspective d'un reclassement dynamique**

*Thème*

Renforcer les capacités productives des pays les moins avancés pour accroître l'utilisation des préférences commerciales dans la perspective d'un reclassement dynamique

## Annexe II

### Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
  - a) Élection du Bureau ;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
  - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
2. Débat de haut niveau\*.
3. Débat général.
4. Rapport annuel de la Secrétaire générale.
5. *Rapport sur la technologie et l'innovation 2023 : Ouvrir des fenêtres d'opportunité vertes – Le progrès technologique au service d'un monde sobre en carbone.*
6. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique.
7. L'indice des capacités productives au service de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.
8. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement.
9. Application des textes issus de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
10. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
11. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
12. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
13. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
14. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
  - a) Rapport de la présidence de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2022-2023 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif ;
  - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
  - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
  - d) Examen du calendrier des réunions ;
  - e) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
  - f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.

---

\* Thème à confirmer (voir chap. III, par. 62).



15. Questions diverses.
16. Adoption du rapport.

## Annexe III

### Participation\*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Kazakhstan
Albanie	Kenya
Allemagne	Koweït
Angola	Lesotho
Argentine	Lettonie
Arménie	Liban
Autriche	Lituanie
Bahamas	Madagascar
Bangladesh	Malaisie
Bélarus	Malawi
Belgique	Maroc
Bénin	Maurice
Brésil	Mexique
Bulgarie	Moldova (République de)
Burkina Faso	Mongolie
Cambodge	Mozambique
Chili	Namibie
Chine	Nigéria
Colombie	Oman
Congo (République démocratique du)	Ouganda
Congo (République du)	Pakistan
Costa Rica	Panama
Croatie	Pays-Bas (Royaume des)
Cuba	Pérou
Danemark	Philippines
Djibouti	Pologne
El Salvador	Portugal
Équateur	République arabe syrienne
Espagne	République dominicaine
Estonie	République tchèque
État de Palestine	Sierra Leone
États-Unis d'Amérique	Slovaquie
Éthiopie	Slovénie
Fédération de Russie	Soudan
Finlande	Sri Lanka
Gabon	Suisse
Guinée	Thaïlande
Guyana	Togo
Honduras	Trinité-et-Tobago
Hongrie	Tunisie
Inde	Türkiye
Indonésie	Uruguay
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Iraq	Viet Nam
Italie	Yémen
Japon	Zambie
Jordanie	Zimbabwe

\* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(73)/INF.1.

---

2. Les membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Saint-Siège  
Cabo Verde  
Fidji  
Gambie  
Niger  
Samoa  
Vanuatu

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique  
Fonds commun pour les produits de base  
Union européenne  
Organisation de la coopération islamique

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique  
Corps commun d'inspection

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation internationale du Travail  
Centre du commerce international  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Groupe de la Banque mondiale  
Organisation mondiale du commerce

---